



Rapporteur :  
M. SOULABAILLE  
Mme LE FRÈNE

N° AD\_2025\_0025

Commission n°1

18 - Environnement

## Environnement - Budget annexe - Biodiversité et paysages

Le 19 mars 2025 à 9h30, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

**Étaient présents :** Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

**Absents et pouvoirs :** Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 17h53.

### Le Conseil départemental

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 3211-1 et L. 3311-1 ;

Vu le code de l'urbanisme, notamment les articles L. 331-1 et suivants ;

### Expose :

La part départementale de la taxe d'aménagement, instaurée par le code de l'urbanisme, permet de financer les actions en faveur des espaces naturels sensibles, de la préservation et du renforcement des corridors écologiques, des itinéraires de randonnée et de promenade, des

paysages et de l'urbanisme durables. Depuis 2020, le budget annexe « biodiversité et paysages » retrace l'ensemble des interventions réalisées grâce à cette recette dédiée.

Le programme pluriannuel en cours prévoit notamment le renforcement des acquisitions foncières, le soutien financier en ingénierie aux collectivités infra-départementales en matière d'eau et de biodiversité et le développement de nouveaux partenariats. Ce programme sera mis à jour en 2025 afin de déterminer les moyens nécessaires à la mise en œuvre des objectifs par le Département pour les prochaines années.

## **I. LES ESPACES NATURELS, L'EDUCATION A LA NATURE ET A L'ENVIRONNEMENT**

### **A. Les espaces naturels sensibles**

Face aux enjeux d'effondrement de la biodiversité et de dérèglement climatique, la préservation des milieux sensibles est plus que jamais une priorité pour le Département et l'action foncière est un outil indispensable pour y parvenir. Cette stratégie doit être actualisée pour diversifier les outils d'intervention, renforcer l'information, l'implication et l'association accrue des parties prenantes (habitant.es, élu.es, acteur.ices associatif.ves, agriculteur.rices) et s'articuler avec le plan d'action « continuités écologiques » visant à assurer un lien fonctionnel entre les espaces préservés. En 2024, les surfaces totales acquises par le Département se portent à 66 hectares. En 2025, de nouvelles zones de préemption seront soumises à délibération de l'Assemblée, notamment sur les territoires de Paimpont et La Bouëxière.

Aujourd'hui, 21 sites font l'objet d'une labellisation ou d'un accompagnement vers la labellisation espaces naturels sensibles. Cette démarche recueille un intérêt réel de la part des collectivités partenaires et les démarches à venir se concentreront pour atteindre l'objectif de 3 sites labellisés par pays.

En matière de grands projets, les travaux de restauration de la première enceinte du château de Saint-Aubin-du-Cormier vont se terminer à la fin du printemps prochain. Une large démarche de concertation s'engagera avec les habitant.es et acteur.ices locaux.ales pour approfondir la réflexion et les moyens à engager pour la renaturation du site de l'Anse Du Guesclin à Saint-Coulomb. L'instruction de la réserve biologique intégrale de la forêt de la Corbière se poursuivra et une journée de sensibilisation des habitant.es y sera dédiée en mai prochain. Le plan de gestion de l'étang de la forge à Martigné-Ferchaud sera lancé, tandis que le plan de pâturage espaces naturels sensibles sera actualisé.

Les partenariats associatifs, scientifiques et territoriaux seront poursuivis et permettront d'adapter les réponses aux enjeux de préservation et de changement climatique. Le Département soutiendra le parc régional Vallée de la Rance créé en 2024 à hauteur de 100 000 euros. Des études sur le fonctionnement hydraulique de l'étang de Careil à Iffendic et sur la répartition des cyanobactéries sur l'étang de la Forge seront notamment développées pour rechercher et soumettre des solutions pour améliorer la qualité écologique des étangs départementaux.

### **B. L'éducation à la nature et à l'environnement**

Cette politique de sensibilisation est mise en œuvre par les animateur.ices départementaux.ales ainsi qu'avec 9 associations partenaires d'éducation à l'environnement.

Le programme d'animations grand public offrira cette année plus de 200 animations tout au long de l'année autour de la nature et du patrimoine. De nouvelles thématiques seront proposées comme l'astronomie ou les balades contées et chantées en espace naturel. Le soutien à des projets innovants sera poursuivi en ciblant, cette année, les aides aux projets à destination des

publics prioritaires du Département.

La sensibilisation des collégien.nes et des publics prioritaires du Département se poursuit sur des pratiques « d'éducation du dehors » et des approches immersives et sensibles. Cette démarche s'inscrit pleinement dans l'engagement du Département, signataire de la charte régionale en faveur de l'éducation à l'environnement et au développement durable. Elle intègre aussi une approche pédagogique envers le public de la petite enfance.

Les observatoires ornithologiques seront réalisés sur les Marais de Gannedel et permettront une découverte immersive de ce site. Les sentiers de découverte des Mégalithes de Lampouy à Médréac et de la Rigole de Boulet seront aménagés et répondront à une forte attente locale.

Le budget consacré en 2025 à la politique des espaces naturels est de 2 millions d'euros en fonctionnement et de 5,4 millions d'euros d'euros en investissement.

## **II. LA RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES, DU BOCAGE ET DE L'ENVIRONNEMENT AGRICOLE**

En 2024, le Département a fait évoluer ses conventions de partenariat pour accompagner la montée en puissance des travaux de restauration des milieux aquatiques. Ces conventions pluriannuelles, assises sur les programmations de travaux des contrats de bassin versant pilotées par l'Agence de l'eau Loire Bretagne, visent à accompagner les structures par des subventions d'investissement. Tous les types de milieux sont concernés par la restauration : le long des cours d'eau, le bocage et les zones humides en particulier. Ces actions sont indispensables dans un département où seules 3 % des masses d'eau sont aujourd'hui en bon état et les milieux naturels sont très fragmentés. Un montant d'investissement de 2,2 millions d'euros est prévu pour 2025.

Fort de son expertise sur la coordination et la collecte des données de la qualité de l'eau en Ile-et-Vilaine, le Département poursuivra son action d'appui auprès des territoires sur les suivis de l'état des milieux aquatiques et le suivi des actions menées (collecte, traitement, analyse, valorisation) et apportera un soutien spécifique à LABOCEA dans le cadre de son activité d'analyse hydrobiologique à l'échelle régionale.

Le Département continuera d'accompagner les agriculteur.rices dans la conversion vers des systèmes herbagers et agrobiologiques qui concourent à préserver et restaurer les écosystèmes naturels et maintiendra son engagement historique au sein du programme Breizh Bocage, aux multiples bénéfices en matière de lutte contre l'érosion, de préservation des paysages et de biodiversité. Le programme en cours vise notamment à structurer des collectifs d'agriculteur.rices sur la valorisation économique du bocage.

Le budget consacré en 2025 à la politique de l'eau, les continuités écologiques et l'environnement agricole est de 415 397 euros en fonctionnement et de 2,9 millions d'euros en investissement.

## **III. L'URBANISME DURABLE, LES PAYSAGES, LA RANDONNEE**

Le financement du conseil en architecture et urbanisme, présenté par ailleurs dans le rapport relatif à l'ingénierie publique, relève du budget annexe pour la biodiversité et les paysages. Son budget couvre le fonctionnement assuré par des architectes conseils et un paysagiste conseil qui se déplacent sur le territoire des collectivités adhérentes, pour conseiller les élu.es local.aux et les particuliers sur leurs projets d'aménagement et de construction, mais aussi sensibiliser, former et informer aux enjeux de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage.

Afin de valoriser les résultats de l'enquête « bien être et paysages bretons » menée par l'Observatoire de l'environnement en Bretagne, le projet de sensibilisation des citoyen.nes par une

approche théâtrale, sera mis en œuvre par le collectif La Cavale. Une journée départementale des paysages sera proposée en lien avec la direction départementale des territoires et de la mer pour rassembler les acteur.rices du territoire autour de cet enjeu partagé.

Après une large concertation, un rapport sera présenté à l'Assemblée pour actualiser les dispositifs du plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée en Ile-et-Vilaine. Les sujets de gouvernance, de qualité et de sécurité du réseau ainsi que les moyens dédiés seront notamment abordés avec un plan d'actions en appui.

#### IV. LES MOYENS DES SERVICES

Les moyens humains et matériels affectés aux missions relevant du budget annexe y sont valorisés : les équipes d'entretien et le chantier d'insertion rattachés aux agences, les ressources d'expertise et de support du pôle métier dans les domaines des espaces naturels, de l'eau et du conseil en architecture. La gestion des bâtiments, lieux d'embauche des équipes de terrain, ainsi que les prestations logistiques et informatiques sont également affectées au budget annexe.

Le budget consacré en 2025 aux moyens des services (salaires, équipements, fournitures, locaux, véhicules) est de 5,7 millions d'euros en fonctionnement et de 692 400 euros en investissement.

#### V. LES RECETTES

Les recettes internes de la taxe d'aménagement ont très fortement décliné en 2024, sans lien avec la dynamique de l'assiette observée. Sans certitude sur le rythme d'un éventuel rattrapage des recettes non versées en 2024, une hypothèse prudente d'un montant de 11 millions d'euros est visée pour 2025 contre 7,7 millions d'euros perçus en 2024 et 15,7 millions d'euros en 2023.

En plus de la taxe d'aménagement, sont imputées sur le budget annexe les recettes relatives aux ventes de bois des espaces naturels, les subventions de l'Agence de l'eau, du fonds européen agricole pour le développement rural et du fonds européen de développement régional, les cotisations versées par les collectivités adhérentes pour le conseil en architecture et urbanisme et le versement du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée. Ces recettes représentent un montant total de 1,5 million d'euros dont 1,3 million d'euros de recettes d'investissement.

#### Décide :

- d'approuver l'ensemble des propositions et des actions exposées ci-dessus, conformes aux débats des orientations budgétaires ;

- d'inscrire au budget primitif 2025 du budget annexe « Biodiversité et paysages » les crédits suivants (opérations réelles) :

<i>en millions d'euros</i>	Dépenses	Recettes
Fonctionnement (BP 2025)	8,2	11,2
Investissement (BP 2025)	9,0	1,3
Programmation investissements futurs	3,9	
Solde investissement reporté / excédent capitalisé	4,9	4,9
Résultat reporté		8,6
<b>TOTAL</b>	<b>25,9</b>	<b>25,9</b>

- d'approuver l'attribution des subventions ou des participations telles que figurant dans les tableaux annexés (annexe 1) ;

- d'approuver l'attribution d'une participation de 100 000 euros au syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc naturel régional Vallée de la Rance et d'une participation de 11 765 euros à l'Observatoire de l'environnement en Bretagne (imputation 65.738.6561) ;

- d'approuver les termes de la convention-type (annexe 2) à conclure avec chacun.e des cocontractant.es : Bretagne vivante, Ligue pour la protection des oiseaux, Conservatoire botanique national de Brest, Groupe Mammalogique Breton, Eau et rivières de Bretagne, CPIE Val de Vilaine / Association nature et mégalithes, Centre permanent d'initiatives pour l'environnement Brocéliande, Comité départemental de la randonnée pédestre ;

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer ces conventions et tous actes s'y rapportant ;

- d'ouvrir au budget primitif 2025, les autorisations d'engagement et de programme telles que figurant dans le tableau ci-après :

Code	Objet	Montant (encours)
<u>Autorisation d'engagement</u>		
EAUXF002	POLITIQUE DE L'EAU	78 000,00 €
SENSF001	ENS - SUBVENTIONS	25 000,00 €
SENSF009	ETUDES BIODIVERSITE ET PAYSAGES	250 000,00 €
SENSF011	ENS - SOUTIEN PROJETS BIODIVERSITE EDUCATION	30 000,00 €
<u>Autorisation de programme</u>		
AGRII008	BREIZH BOCAGE	350 000,00 €
AGRII009	AGRICULTURE ET BIODIVERSITE	350 000,00 €
AGRII012	CONVERSION AUX SYSTEMES HERBAGER AGROFORESTIER AGROBIOLOGIQU	150 000,00 €
EAUXI008	AMENAGEMENT ET GESTION COURS D'EAU	570 000,00 €
SENSI002	ENS - TRAVAUX D'AMENAGEMENT	2 174 500,00 €
SENSI003	ENS - ETUDES	275 000,00 €
SENSI004	ENS - ACQUISITIONS DE TERRAINS	353 000,00 €
SENSI006	ENS - EQUIPEMENT	59 100,00 €
SENSI007	ENS - ACHAT ANIMAUX	6 000,00 €
PROGIO01	PROGRAMMATION INVESTISSEMENTS FUTURS	3 862 684.49 €

### Vote :

Pour : 34

Contre : 11

Abstention : 9

En conséquence, la délibération est **adoptée à la majorité.**

Transmis en préfecture le :  
28 mars 2025  
ID: AD\_2025\_0025

Pour extrait conforme